

Donation d'un bien immobilier

Par bizien, le 03/05/2008 à 11:40

J'ai acheté a mon nom pour un ami un bien immobilier afin que cela ne rentre pas dans ses biens au moment du divorce. Je souhaiterai maintenant que ce bien soit à son nom propre, on m'a dit que je pouvait faire comme s'il s'agissait d'une dette est-ce possible? et quel seraient les frais de notaire en ce cas? Sinon puis-je établir une simple lettre attetant que ce bien lui appartient? merci d'avance pour votre aide.